

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du 19 NOVEMBRE 2013

Le dix-neuf novembre deux mille treize à vingt-heures trente, le conseil municipal de la commune de FAVERGES DE LA TOUR, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel CEZARD, Maire.

Etaient présents : MM Daniel **CEZARD**, Maire – Hugues **SCHIAVO**, Adjoint -- Isabelle **CRETIN**, Adjointe - Jean-Marc **DAMAIS**, Adjoint - Jean- Michel **BATAILLON** - Paulette **MOREL** - Gabriel **COUTHON** – Emmanuelle **ROCHIER** - Olivier **CHOMEL** – Ntelo **KINZONZI** - Thierry **SEMANAZ** - Raphaëlle **REVENU CHARVET** - Claude **SAVIGNAT BILLAUDOT** - Roselyne **MARMONNIER**.

ABSENTS et excusés : Eric **RABATEL**

POUVOIRS : Néant

Secrétaires de séance : Emmanuelle **ROCHIER** et Raphaëlle **REVENU CHARVET**

Date de la convocation : 13/11/2013

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Délibération n° D40_2013

Objet : Commission Appel d'Offre (CAO)

Délibération n° D41_2013

Objet : Décision modificative budgétaire n° 1

Délibération n° D42_2013

Objet : Charte d'utilisation de l'Espace Multimédia de la Médiathèque Municipale

INFORMATIONS :

- Rythmes scolaires
- Liquidation judiciaire du commerce
- Commémoration du centenaire de la Guerre de 14-18
- Projet Ecole : demande de subvention
- Vie associative : Achat d'une sono portative, AGF, Didier Londres...

DIVERS

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Jean-Michel BATAILLON et Thierry SEMANAZ ont demandé leur démission de la CAO. Le Conseil municipal accepte ces démissions et propose de délibérer pour nommer des remplaçants.

Délibération n° D40_2013

Objet : Commission Appel d'Offre (CAO)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Jean-Michel BATAILLON, Membre titulaire et de Thierry SEMANAZ, Membre suppléant de la Commission Appel d'Offre (CAO).

Il convient donc de désigner un nouveau membre titulaire et un suppléant pour les remplacer. Après délibération et vote, il a été désigné :

- Monsieur Hugues SCHIAVO, membre titulaire
 - Monsieur Olivier CHOMEL, membre suppléant et
 - Madame Raphaëlle REVENU CHARVET, membre suppléante.
- La Commission d'Appel d'Offre se compose donc ainsi :

Président : Daniel CEZARD, Maire

Membres titulaires : Jean-Marc DAMAIS, Gabriel COUTHON, Hugues SCHIAVO

Membres suppléants : Olivier CHOMEL, Roselyne MARMONNIER, Raphaëlle REVENU CHARVET.

Délibération n° D41_2013

Objet : Décision modificative budgétaire n° 1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de rééquilibrer les dépenses dans la section d'investissement comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Compte 1641 :

Remboursement Emprunts + 217.00 € soit 20 217.00 €

Compte 2184 :

Mobilier divers - 217.00 € soit 14 783.00 €

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de modification des crédits de la section d'investissement comme indiqués ci-dessus,

- **AUTORISE** le maire à signer les pièces s'y rapportant.

Délibération n° D42_2013

Objet : Charte d'utilisation de l'Espace Multimédia de la Médiathèque Municipale

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte d'utilisation de l'espace multimédia de la Médiathèque

Municipale proposée par le réseau médiathèque de la Communauté de Communes.

Cette Charte définit les conditions d'utilisation des outils informatiques mis à la disposition des usagers.

Elle précise également les tarifs, soient :

- 0.35 € par heure de consultation d'un poste d'accès à Internet,

- 0.10 € la feuille imprimée ou copiée en noir et blanc.

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de la Charte,

- **ACCEPTE** les tarifs comme indiqué ci-dessus,

- **DONNE** Pouvoirs au Maire pour signer les documents s'y rapportant.

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE MULTIMEDIA de la Médiathèque municipale de Faverges de la Tour

Préambule

Les postes d'accès à Internet, aux Cédéroms et au catalogue de la médiathèque municipale sont conçus comme des outils de recherche d'information et de documentation, afin de faciliter leur diffusion et l'accès à la culture auprès du public.

Dispositions générales

- Ce service gratuit est proposé aux personnes inscrites à la Médiathèque ayant une carte en cours de validité.

- Les enfants de moins de 18 ans sont admis mais doivent avoir l'autorisation de leurs parents (fiche d'inscription)

- Pour les personnes non adhérentes à la médiathèque municipale une fiche d'inscription nominative est à remplir, et une somme de 0,35 € par heure sera demandée.
- Les adhérents à la médiathèque municipale ont priorité sur les non-adhérents.

SERVICES PROPOSES

- Recherche d'informations sur Internet.
- Possibilité d'imprimer en noir et blanc en A4 au tarif de 0,10 € la feuille.
- La médiathèque municipale propose une sélection de sites qu'elle juge intéressants pour la recherche documentaire.
- L'usage de la messagerie est possible.

Sont exclus des services proposés :

- Toutes formes d'échanges électroniques instantanés (MSN, chat, newsgroup, forums de discussion...).
- Le téléchargement de logiciels, musiques ou de films.
- Le commerce électronique.
- les jeux en ligne.

Il est formellement interdit :

- D'enregistrer des données sur le disque dur.
- De quitter l'interface de protection de la médiathèque.
- D'intervenir techniquement sur les imprimantes ou les ordinateurs de la médiathèque municipale. En cas de problème vous devez vous adresser au personnel.
- De consulter des sites contraires à la législation française, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de la discrimination, incitant à la haine raciale ou portant atteinte à la dignité humaine, ainsi que les sites pornographiques. Les bibliothécaires sont autorisés à contrôler le caractère licite des sites consultés par les lecteurs.
- D'installer des logiciels, d'apporter des Cédéroms, DVD et des jeux personnels, d'introduire disquette, clé USB, carte mémoire ou disque dur.
- D'effectuer une opération assimilée au vandalisme électronique.

CONDITIONS D'UTILISATION

- L'accès au poste de consultation s'effectue durant les heures d'ouverture de la médiathèque municipale sur inscription par tranche de 1 heure.
- Chaque usager dispose d'1 heure de consultation, renouvelable le jour même en fonction de la demande. Un agenda tenu par le personnel de la médiathèque municipale permet aux usagers de s'inscrire pour une session.
- Il est possible de réserver un temps de consultation à l'avance auprès du personnel de la médiathèque municipale. Les réservations sont nominatives. La ponctualité est importante. Après 10 mn de retard, le poste est remis à la disposition d'un autre usager.
- Le poste ne peut être utilisé simultanément que par 2 usagers au maximum.

L'ENGAGEMENT DES UTILISATEURS

- Le règlement de la médiathèque municipale s'applique dans son intégralité à l'espace multimédia. L'utilisateur s'engage donc à respecter les lieux, les règles d'usage et le matériel.
- La médiathèque municipale détient la liste des sites consultés heure par heure, le nom des utilisateurs, dans un but d'exploitation statistique et de veille au respect des règles de consultation.
- Chaque utilisateur est responsable de l'affichage à l'écran des documents qu'il choisit de consulter. Le personnel de la médiathèque municipale se réserve le droit de faire cesser la consultation de tout site contraire aux règles énoncées ci-dessus.
- La médiathèque municipale ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de la qualité des informations trouvées par l'utilisateur sur Internet.
- Tout utilisateur qui ne respecte pas ces règles s'expose à l'arrêt immédiat de la consultation suivi d'une interdiction, temporaire ou définitive d'accès à l'espace multimédia.

INFORMATIONS

RYTHMES SCOLAIRES :

- Proposition des nouveaux horaires pour la rentrée scolaire 2014 :

L'inspection académique demande au Maire et au conseil d'école de lui proposer, au plus tard le 30/11, les horaires de nos écoles pour la rentrée 2014. Le groupe de travail constitué lors de la séance du conseil municipal du 15/10 s'est réuni le 6 novembre. Un consensus a été trouvé pour proposer à l'Inspecteur d'Académie, les horaires qui ont été adoptés au conseil d'école du 12 octobre 2013. Ces horaires devant obligatoirement tenir compte des obligations suivantes :

- La semaine comprend 24 heures de cours réparties sur 4 jours et demi
- une journée ne peut pas dépasser 5 heures et demi de cours
- la semaine doit comprendre 3 heures de temps d'accueil périscolaire (TAP)
- chaque enseignant doit annuellement, 36 heures d'activités pédagogiques complémentaires par petits groupes d'élèves (APC)

		Enseignement matin		Enseignement après-midi		
Lundi	Garderie 7h00 à 8h30		Pause méridienne 11h45 à 13h30		Garderie/TAP 15h30 à 16h30	Garderie 16h30 à 18h30
Mardi	Garderie 7h00 à 8h30		Pause méridienne 11h45 à 13h30		Garderie/TAP 15h30 à 16h30	Garderie 16h30 à 18h30
Mercredi	Garderie 7h00 à 9h00		Sortie des enfants à 12h00			
Jeudi	Garderie 7h00 à 8h30		Pause méridienne 11h45 à 13h30		Garderie/TAP 15h30 à 16h30	Garderie 16h30 à 18h30
Vendredi	Garderie 7h00 à 8h30		Pause méridienne 11h45 à 13h30		Garderie 15h30 à 16h30	Garderie 16h30 à 18h30

Le transport scolaire resterait aux horaires actuels le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le ramassage se fera pour 9 heures le mercredi et 12 heures pour le retour.

L'ensemble des membres du conseil municipal est d'accord avec cette proposition.

- Les Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) :

Suite aux précisions apportées par l'Inspection Académique lors d'une réunion avec les maires et adjoints aux affaires scolaires des communes de la CCVT :

Il y a obligation :

- d'assurer un encadrement au minimum, équivalent à la garderie (taux d'encadrement fixé par le Maire),
- d'organiser des activités sportives, culturelles, artistiques, des études surveillées avec la possibilité de faire appel à des animateurs salariés, à des enseignants volontaires et rémunérés par la Commune, à des associations, à des parents d'élèves et à d'autres bénévoles...

Les familles ne sont pas obligées d'inscrire leurs enfants mais doivent pouvoir en bénéficier avec une tarification adaptée aux ressources.

L'aide de l'Etat s'élève à 50 € par élève pour la rentrée scolaire 2014.

A Faverges ces temps d'accueil périscolaire auraient lieu le lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 16h30.

Les activités pédagogiques complémentaires seraient possibles tous les soirs de 15h30 à 16h30 sur proposition des enseignants et avec l'accord des parents.

Etant donné que la mise en application de cette réforme des rythmes scolaires impacterait lourdement notre budget communal, Monsieur le Maire propose de voter une Motion destinée au Préfet et à l'Inspecteur d'Académie.

Délibération n° D43_2013

Objet : MOTION sur la réforme des Rythmes Scolaires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, obligation est faite à la commune de Faverges de la Tour de mettre en place pour la rentrée scolaire 2014 l'organisation des activités périscolaires.

Le Conseil d'Ecole a validé la proposition d'organisation de la semaine scolaire proposée par un groupe de travail constitué d'élus municipaux, d'enseignants, de membres du personnel communal et de représentants de parents.

Pour notre commune, cette nouvelle organisation de la semaine de quatre jours et demi, va se traduire par une augmentation sensible du nombre d'heures de travail pour le personnel de service, entraînant un surcoût de 14 000€, auquel il conviendra d'ajouter l'indemnisation des intervenants extérieurs ainsi que le coût des frais de fonctionnement des locaux et l'achat de matériels éducatifs.

Les dépenses supplémentaires pour notre commune s'élèveraient au total à 20 000€, par an.

Nous avons bien noté que pour l'année scolaire 2014/2015 une aide de 50€ par élève serait versée aux communes, par l'Etat.

Même avec cette aide, le coût d'application de la réforme des rythmes scolaires pour une petite collectivité telle que la nôtre impacterait trop lourdement notre budget de fonctionnement. Ceci entraînerait obligatoirement, soit une hausse conséquente des impôts locaux, soit une participation forte de la part des parents d'élèves.

Il nous paraît aussi important de souligner le risque de voir se développer une école publique à plusieurs vitesses avec des temps périscolaires de qualité inégale, en fonction des capacités financières de chaque commune.

En conclusion, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter cette motion demandant à l'Etat de prendre en charge tous les frais inhérents à la mise en place de cette réforme, en finançant de façon pérenne les coûts de fonctionnement réels.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette motion.

QUESTIONS DIVERSES

1. Liquidation judiciaire du Commerce Local :

Après avoir appris la fermeture brutale de l'unique commerce du village, le 30 octobre 2013, pour liquidation judiciaire, Monsieur le Maire et Hugues SCHIAVO 1^{er} adjoint, ont rencontré :

- le liquidateur afin de récolter de plus amples informations concernant la procédure qui allait suivre. Les offres de reprise (comprenant le droit de bail, la licence 4 de débit de boissons, le rachat du matériel et du stock) doivent parvenir au liquidateur au plus tard le 30 novembre. Passé cette date, si aucune offre de reprise n'est jugée recevable, une vente aux enchères sera organisée.
- Le propriétaire des murs (il lui a été confirmé que le PLU ne permet pas le changement de destination d'un local de commerce en zone Ua)
- Un éventuel repreneur, en compagnie de Lorène ABBA (technicienne à la CCVT) qui a pu lui indiquer ses droits dans le cadre législatif, afin de l'accompagner.

Monsieur le Maire espère vivement la réouverture de ce commerce de services de proximité, important pour la population locale. Il regrette le délai extrêmement court laissé par le liquidateur, ce qui, malheureusement peut fortement compromettre une éventuelle reprise. La Municipalité continue de suivre ce dossier.

2. Commémoration centenaire de la guerre de 14/18 :

Monsieur le Maire fait part du projet de 4 ou 5 communes de la CCVT de commémorer ensemble la guerre de 14/18. L'idée est d'organiser ensemble : Rochetoirin, St Jean de Soudain, La Chapelle de la Tour, Faverges de la Tour et peut être Dolomieu ; des manifestations à tour de rôle dans chacune des communes.

Une première réunion a eu lieu avec les maires et les présidents de FNACA de chaque commune. Les premières pistes sont : une exposition en 2014 à Rochetoirin sur le début de la guerre, une pièce de théâtre à la Chapelle de la Tour en 2015, une conférence à St Jean de Soudain en 2016, la lecture des lettres de poilus et une projection d'images de la guerre de 14-18 en lien avec la Médiathèque à Faverges de la Tour en 2017 et enfin une exposition à Dolomieu en 2018 sur la fin de la guerre.

Un appel sera lancé à la population locale pour enrichir ces différentes manifestations de souvenirs qui auraient pu être conservés par des descendants de poilus.

3. Projet d'école : demande de subvention

Hugues SCHIAVO, adjoint aux affaires scolaires, fait part à l'assemblée du projet de fin d'année pour les classes de CE2, CM1 et CM2. Tout au long de l'année scolaire, ces élèves vont travailler sur le thème des Volcans, dans le cadre du projet d'école.

Les enseignantes de ces classes, envisagent d'organiser un voyage sur deux jours, en juin 2014, à Vulcania avec visite du Puy de Lamptézy pour les 55 élèves. Le coût total de ce voyage serait de 6325.00 €. Une participation de 60 € serait demandée aux familles. Afin de boucler le budget, Madame la Directrice de l'école élémentaire sollicite une aide financière exceptionnelle pour ce projet.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord de principe.

Le montant de l'aide sera défini ultérieurement, mais il pourrait être fixé sur une base de 10 € par enfant. Une demande sera également déposée au CCAS pour accorder une aide aux familles au-dessous d'un certain quotient familial.

4. Achat d'une Sono portative :

Isabel CRETIN propose l'achat d'une sono portative d'un montant de 700 € TTC. L'ancienne sono est difficile à transporter et a déjà fait l'objet de plusieurs réparations. Cette nouvelle sono pourra être utilisée pour les cérémonies au monument aux morts, à la salle des fêtes et lors de petites manifestations. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour cet achat.

5. Vie Associative :

- Lucien KINZONZI fait un bref compte-rendu de l'assemblée générale de l'association « Didier Londres 2012 ». Les bilans financier, moral et sportif sont satisfaisants. Un sponsor a été trouvé. Gisèle GAUDET la présidente quitte le conseil d'administration. Un nouveau bureau sera élu prochainement. Le Nom de l'association devient « Didier de Londres à Rio ».

- Isabel CRETIN annonce le redémarrage de l'Association « Génération Favergeoise ». Elle se réjouit de la présence de 16 jeunes lors de l'assemblée générale, au cours de laquelle un nouveau conseil d'administration a été élu, avec un nouveau bureau et un nouveau Président : Valentin GOYER. Cette équipe, particulièrement dynamique, envisage l'organisation de diverses fêtes et activités.

6. Commission Environnement :

Rendez-vous est donné à tous les favergeois, dimanche 8 décembre à 11 heures pour décorer le sapin du Village.

Fleurissement : il est proposé de fixer les jardinières sur les fenêtres pour éviter les vols, de planter un ou deux arbres sur la place Saint-Olive et de reconduire les prairies fleuries. Une réflexion est en cours sur l'emplacement de l'ancienne station d'épuration.

La date du nettoyage de printemps reste à préciser

7. Médiathèque :

Claudie BILLAUDOT rappelle que la fête du livre a lieu ce weekend (23 et 24 novembre). Préparation de la Salle et installation Jeudi à partir de 10 heures. La prochaine rencontre « d'un livre à l'autre » aura lieu le 17/11/2013.

8. Cimetière :

Paulette MOREL :

- signale que les urnes du jardin du souvenir auraient besoin d'être nettoyées,
- rappelle que la tombe de Mme RIEUL est chaque année, à la Toussaint, fleurie par la Commune
- demande d'étudier, pour la nouvelle rangée de tombes qui sera mise en place, la possibilité de laisser un emplacement de 20 à 25 cm entre-elles, afin de faciliter l'accès.

9. Travaux d'assainissement :

Les travaux de mise en séparatif des eaux pluviales dans le centre village ont pris du retard en raison de difficultés techniques imprévues (présence de roche près de l'école élémentaire, rencontre avec la conduite du Château en très mauvais état...).

PROCHAINES REUNIONS :

- Commission travaux voirie et bâtiments mercredi 20/11 à 20 heures.
- Groupe de travail pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à la maternelle (salle en étage) le lundi 25/11 à 20 heures.

Ce groupe de travail est composé de Jean-Marc DAMAIS, Hugues SCHIAVO, Jean-Michel BATAILLON, Lucien KINZONZI, Chantal MAJO et Catherine DUTHIL.

Prochain conseil municipal Mardi 17 décembre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.

Membres présents	Fonction	Signatures
CEZARD Daniel	Maire	
SCHIAVO Hugues	1 ^{er} adjoint	
CRETIN Isabelle	2 ^{ème} adjointe	
DAMAIS Jean-Marc	3 ^{ème} adjoint	
BATAILLON Jean-Michel	Conseiller municipal	
MOREL Paulette	Conseillère municipale	
COUTHON Gabriel	Conseiller municipal	
ROCHIER Emmanuelle	Conseillère municipale	
CHOMEL Olivier	Conseiller municipal	
KINZONZI Ntelo	Conseiller municipal	
RABATEL Eric	Conseiller municipal	Absent
SEMANAZ Thierry	Conseiller municipal	
REVENU CHARVET Raphaëlle	Conseillère municipale	
SAVIGNAT BILLAUDOT Claude	Conseillère municipale	
MARMONNIER Roselyne	Conseillère municipale	